



www.paysdelunel.fr

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 034-243400520-20230713-1082023-DE

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Rapport annuel 2022



Fiche de présentation de la structure	3
I.INDICATEURS.....	4
Production de déchets	5
Indicateurs de suivi du programme	6
Indicateurs financiers.....	7
Moyens humains indicatifs planifiés et réalisés	8
II.BILAN DU PROGRAMME.....	9
Bilan détaillé du programme d’actions.....	12
Points forts et points faibles	28

FICHE DE PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 034-243400520-20230713-1082023-DE

COORDONNEES DU PORTEUR DU PROGRAMME

Nom : **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUNEL**

Adresse : 152 chemin des Merles
(complète) CS 90229
34403 LUNEL Cedex

Téléphone : 04 67 83 87 00

Fax : 04 67 83 55 23

Email : contact@paysdelunel.fr

Site Internet : www.paysdelunel.fr

COORDONNEES DE L'ANIMATEUR DU PROGRAMME

Nom : PERRIER-MAXANT

Prénom : Emmanuelle

Service : Gestion et prévention des Déchets

Fonction dans l'organisme : animateur du programme

Téléphone : 04 67 83 53 37

Email : e.perrier@paysdelunel.fr

ELU REFERENT en charge du dossier

Nom : FENOY

Prénom : Fabrice

Fonction dans l'organisme : Vice-président délégué à la Gestion des déchets

Téléphone : 04 67 83 87 00

Email :

REFERENT ADEME

Nom : LONGUEVILLE

Prénom : Lyse

Adresse : 119 avenue Jacques Cartier
(complète) CS 29011
34965 MONTPELLIER Cedex 2

Téléphone : 04 67 99 89 79

Email : Lyse.longueville@ademe.fr

I. INDICATEURS

1. PRODUCTION DE DECHETS

Nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2022 : 51 565.

Gisement			Tonnage 2010	Kg/hab 2010	Tonnage 2020	Kg/hab 2020	Tonnage 2021	Kg/hab 2021	Tonnage 2022	Kg/hab 2022						
OMA	OMR		14 074,44	303,35	13 026,40	256,96	13 121,24	256,66	12 814,52	248,51						
	Verre		1 190,14	25,65	1 582,34	31,21	1 715,02	33,55	1597,38	30,98						
	Papier		1 176,95	25,37	637,99	12,59	554,05	10,84	492,47	9,55						
	Cartonnettes		406,50	8,76	522,25	10,30	642,68	12,57	752,28	14,59						
	Briques alim.		45,80	0,99	40,26	0,79	36,21	0,71	30,88	0,60						
	Flaconnages plastique		285,50	6,15	294,95	5,82	360,41	7,05	347,30	6,74						
	Acier		98,40	2,12	105,45	2,08	99,09	1,94	89,13	1,73						
	Aluminium		10,40	0,22	15,69	0,31	29,28	0,57	33,27	0,65						
	Refus		167,60	3,61	278,08	5,49	351,71	6,88	356 ,93	6,92						
	Total OMA		17 455,73	376,23	16 503,41	325,55	16 909,69	330,76	16 514,16	320,26						
DMA	Pneus		8,23	0,18	28,73	0,57	15,52	0,30	17,14	0,33						
	Encombrants		4 830,98	104,12	3 900,44	76,94	4 084,66	79,90	3591 ,82	69,66						
	Gravats non recyclables		10 827	233,36	103,94	2,05	63,40	1,24	17,52	0,34						
	Gravats recyclables				5 730,29	113,04	5 271,50	103,11	4477,18	86,83						
	Ferraille		245,18	5,28	364,12	7,189	373,59	7,31	262,89	5,10						
	Cartons		670,02	14,44	789,32	15,57	787,50	15,40	729,50	14,15						
	Déchets verts		5 246,72	113,09	6 475,49	127,74	7 453,23	145,79	6276,50	121,72						
	Bois		1 475,15	31,79	2 616,88	51,62	2 604,56	50,95	2398,26	46,51						
	Meubles		-	-	83,02	1,64	227,39	4,45	382,08	7,41						
	Meubles recyclés		-	-	67,92	1,34	186,05	3,64	312,61	6,06						
	Déchets non incinérables et non recyclables		538,31	11,60	1074,90	21,20	736,32	14,40	684,58	13,28						
	Plâtre				221,88	4,38	633,84	12,40	603,40	11,70						
	Plastiques agricoles		0	0	46,50	0,92	18,90	0,37	14,82	0,29						
	Piles		2,283	0,05	1,945	0,04	2,185	0,043	1,862	0,036						
	Batteries		2,32	0,05	5,07	0,10	5,48	0,11	5,602	0,11						
	Huile de vidange		18,09	0,39	55,55	1,10	54,70	1,07	59,03	1,14						
	Bidons souillés		29,98													
	DMS (toxiques)															
	Huile de friture		0,450	0,01												
	DEEE		188,99	4,07	189,78	3,74	190,53	3,73	153,86	2,98						
	Déchets d'activité de soins		0,679	0,015	0	0	0	0	0	0						
	Cartouches d'encre		0,179	0,004	0,22	0,004	0,174	0,003	0,388	0,008						
	Total DMA		41 540,29	895,34	38 259,41	754,71	39 619,28	774,98	36 503,20	707,91						
	Total DMA hors inertes		30 713,3	661,98	32 425,2	639,63	34 284,38	670,63	32 005,50	620,74						

2. INDICATEURS DE SUIVI DU PROGRAMME

Objectifs PRPGD	VALEURS			Indicateurs de suivi		
	Année Référence (2015 Région Occitanie)	+ 6 ans (2025)	+ 12 ans (2031)	2020	2021	2022
DMA produits (hors inerte) : -10% entre 2010 et 2020 -13% entre 2010 et 2025 -16% entre 2010 et 2031	623 kg/hab.an	555 kg/hab.an	532 kg/hab.an	639,63 kg/hab.an	670,63 kg/hab.an	620,74 kg/hab.an
Part Biodéchets ds les OMR *: -50% en 2025 -61% en 2031	74 kg/hab.an	37 kg/hab.an	30 kg/hab.an	92.50 kg/hab.an	92.39 kg/hab.an	89.46 kg/hab.an
Déchets verts : -20% en 2025 -25% en 2031	74 kg/hab.an	59 kg/hab.an	56 kg/hab.an	113,09 kg/hab.an	145,79 kg/hab.an	121,72 kg/hab.an
Encombrants : -10% en 2025 -15% en 2031	104 kg/hab.an	98 kg/hab.an	93 kg/hab.an	114,12 kg/hab.an	79,90 kg/hab.an	69,66 kg/hab.an
PLPDMA : couverture 100% de la population	-	-	-	100%	100%	100%
Taxe incitative : 1,3 million d'hab. en 2020 et 2,1 en 2025	125 500 hab.	2,1millions d'hab.	-	100%	100%	100%

*Calculer à partir de la valeur /hab des OMR x36% (taux estimé des biodéchets)

3. INDICATEURS FINANCIERS

N°	ACTION	Dépenses personnel en €		Dépenses de matériel en €		Budget Total en €	
		2021	2022	2021	2022	2021	2022
AXE 1	Réduction des déchets ménagers et assimilés	29 952,50	26931,00	236,41	780,35	30 188,91	27 037,55
AXE 2	Réduction des apports de déchets verts en déchèterie	6820,20	14957,01	7 936,38	27 392,29	14 756,58	42 349,30
AXE 3	Action sur les biodéchets et lutte contre le gaspillage alimentaire avec déploiement des différentes formes de compostage	62 581,35	55037,03	36 134,16	21 798,83	98 715,51	76 895,86
AXE 4	Améliorer les performances de tri	57 364,47	28348,99	1 334,73	3 476,16	58 699,20	31 825,15
AXE 5	Développer la tarification incitative	21 792,38	21600,17	0	0	21 792,38	21 600,17
AXE 6	Suivre les indicateurs et objectifs du programme	20 822,93	20542,67	0	0	20 822,93	20 542,67
TOTAL en €		199 333,83	167 476,87	45 641,69	53 447,63	244 975,52	220 924,50
Moyenne par habitant		3,93	3,30	0,90	1.05	4,83	4,35

4. MOYENS HUMAINS INDICATIFS PLANIFIES ET REALISES

	Année 2021		Année 2022	
	Planifiés	Réalisés	Planifiés	Réalisés
Animateur du programme	1	1	1	1
Responsable service Gest° Déchets	0,15	0,15	0,15	0,15
Mission compostage	0,5	0,5	2	1
Agent prévention déchets	-	0	-	0
Ambassadeurs de tri et de prévention	1	1	1	1
Volontaires en Service Civique	2	0	2	0
Agents service Déchets	0,10	0,10	0,10	0,10
Responsable de la commande publique	0,05	0,05	0,05	0,05
Communication (chef de service, assistante et Infographiste)	0,15	0,15	0,15	0,15
Service Environnement (animatrice programme d'éducation à l'environnement et responsable)	0,10	0,10	0,10	0
Divers (élus, DGS, chefs de services, autres agents)	0,20	0,20	0,20	0,20
TOTAL (ETP)	5,25	3,25	6,75	3,65

II. BILAN DU PROGRAMME

1. Mise en place d'un nouveau programme

Après s'être engagée dans un Programme Local de Prévention des Déchets, la Communauté de Communes du Pays de Lunel a répondu à l'appel à projet de l'ADEME Occitanie et a mis en place dès janvier 2018 (pour 3 ans) une démarche formalisée d'économie circulaire, à travers son programme Territoire économe en ressources (TER).

Au niveau national, le plan national de prévention des déchets (PNPD) fixe les orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et décline les actions de prévention à mettre en œuvre. L'élaboration d'un plan de prévention des déchets s'inscrit dans le cadre défini par le droit européen et le code de l'environnement.

Par ailleurs, depuis 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a confié aux Régions une compétence en matière de déchets et d'économie circulaire.

La Région a élaboré un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) avec tous les acteurs du territoire. Ce document d'orientation coordonne sur 12 ans les actions à mettre en place pour une meilleure prévention et gestion des déchets.

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) **fixe des objectifs et donne des moyens pour la réduction, le réemploi, le recyclage et la valorisation des déchets**. Il est intégré dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

C'est dans ce cadre que le **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)** s'articule autour des 9 orientations suivantes :

- Développer la tarification incitative
- Développer le réemploi et la réparation des objets
- Repenser la production et l'usage des déchets verts
- Réduire la nocivité des déchets et améliorer le tri des déchets dangereux
- Accompagner les entreprises et administrations dans la réduction de leurs déchets
- Accompagner la mise en œuvre des PLPDMA
- Réduire le gaspillage alimentaire
- Trier à la source les biodéchets pour permettre leur valorisation et leur retour au sol : compostage de proximité
- Limiter la production des déchets du BTP.

Au vu de ces objectifs régionaux et dans la continuité des actions menées dans le cadre du contrat IER avec l'ADEME, la communauté de communes a orienté les actions de prévention et de réduction des déchets sur les axes suivants :

AXE 1 : Réduction des Déchets ménagers et assimilés (DMA) ;

AXE 2 : Réduction des apports de déchets verts en déchèterie ;

AXE 3 : Action sur les biodéchets et lutte contre le gaspillage alimentaire avec déploiement des différentes formes de compostage ;

AXE 4 : Amélioration du tri notamment des EMR ;

AXE 5 : Développer la tarification incitative ;

AXE 6 : Suivre les indicateurs du programme.

Les actions engagées concernent aussi bien les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) que les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).

3.65 équivalents temps plein sont mobilisés pour mettre en œuvre ces actions.

Le budget consacré au programme est de **220 924 € soit 4,35 €** par habitant (contre 4,83 €/hab. en 2021).

2. BILAN DETAILLE DU PROGRAMME D'ACTIONS

AXE 1 – Réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA)

Action 1 – Développer l'éco-exemplarité de la Communauté de Communes et de ses communes membres

Démarche interne CCPL

Il s'agit d'une démarche conjointe qui a débuté en 2018, portée dans le cadre de trois programmes : Agenda 21, PCAET et Territoire Econome en Ressources.

Suite aux réunions de travail, avec agents volontaires et chefs de service, trois thématiques ont été retenues :

- Bâtiments,
- Mobilité,
- Dématérialisation, réduction du papier.

Des groupes de travail ont permis de faire émerger des actions concrètes.

Ces actions ont été soumises à la Direction Générale des Services afin de les valider et de les budgétiser en septembre 2019 avec une mise en œuvre progressive.

En 2022, le service prévention des déchets a acquis **un vélo électrique équipé d'une remorque** pour ses déplacements liés aux animations sur le territoire du Pays de Lunel.

Achats responsables

La démarche, initiée il y a plusieurs années, se poursuit et s'accélère : davantage de clauses environnementales ont été incluses dans les cahiers des charges des marchés.

Des critères environnementaux dans la maîtrise d'œuvre de certains marchés ont été ajoutés (ex : marché de la voie verte) avec une approche environnementale du projet, le type d'éclairage, l'éco-responsabilité de la structure...ainsi en **2022, de nombreux marchés ont intégré une thématique Développement Durable.**

Action 2 – Promouvoir le don, le réemploi et la réparation

Partenariat avec l'association Emmaüs

Depuis 2019, les déchèteries de Lunel et de Marsillargues sont équipées d'espaces don et réemploi destinés à l'association des compagnons d'Emmaüs ; en 2022 avec l'ouverture de la nouvelle déchèterie de Villetelle c'est un nouveau point de collecte qui est à disposition des habitants.

Après 3 ans de mise en service des points dons et réemploi : ce sont plus de 300m³ qui ont été déposés par les habitants ; le total des dons pour l'année 2022 est **332 m³** (165m³ à Lunel, 111m³ à Marsillargues et 55 m³ à Villetelle).

Globalement depuis l'ouverture des points de collectes pour Emmaüs ce sont **627 m³** qui ont été détournés des bennes d'encombrants !

Il est important de souligner la qualité et le bon état des objets déposés : les compagnons d'Emmaüs peuvent mettre en vente plus de **95%** des dons du Pays de Lunel, autant d'objets qui ne finissent pas leur vie aux encombrants!



Répartitions des dons	Livres	Petit mobilier	Article puériculture	Vaisselle	Jouets	Autres (art. de sport et petit électroménager)
Lunel	16%	14%	22.5%	11%	16.5%	20%
Marsillargues	10%	15.7%	21.5%	12,3%	23.3%	17.2%
Villetelle	13.5%	17%	20.5%	11,5%	17.5%	20%

Action 3 – Promouvoir l'éco-consommation, les produits éco-labellisés et les gestes alternatifs

En 2022, l'équipe Prévention a été présente sur la thématique de l'éco-consommation au travers de stands sur les marchés de Lunel et Marsillargues.

	2021		2022	
	Animations	Pers. sensibilisées	Animations	Pers. sensibilisées
Tri, réduction des déchets	12	157	20	246
Nettoyage au naturel	3	39	5	76
Sacs réutilisables	1	31	-	-
Chariots mini/maxi déchets/stop rayon	1	71	2	165
Bar à eau	8	150	1	100



AXE 2 – Réduction des apports de déchets verts en déchèterie

Action 1 – Broyage des végétaux



	2021		2022	
	Animations	Pers. sensibilisées	Animations	Pers. sensibilisées
Opération Broyage	10	48	13	40

Ces opérations permettent de sensibiliser le grand public lorsqu'il vient en déchèterie pour se débarrasser de ces déchets verts.

Une plaquette sur le broyage a été réalisée afin d'accompagner la sensibilisation et convaincre les habitants d'utiliser chez eux les déchets verts de leur jardin soit en paillis soit en apport de matière sèche pour le compostage.

Les dates de broyage sont déterminées en fonction des périodes de taille de végétaux : à l'automne puis au printemps.

Nous proposons aux habitants de venir broyer leurs végétaux puis de repartir avec le broyat obtenu afin de l'utiliser soit en paillage soit pour matière sèche dans le composteur.

Les dates sont annoncées via les réseaux sociaux ainsi que par affichage sur une banderole placée aux abords des déchèteries.



Le 14 octobre 2022, grâce à la collaboration d'un collectif engagé pour l'environnement, le collectif Fontbonne alternative, nous avons constaté qu'avec une communication ciblée (flyers et réseaux sociaux) et le soutien logistique de la CCPL nous pouvons détourner de la déchèterie environ **25 m³** de végétaux qui ont tous été utilisés par les habitants dans leur jardin.

Une réflexion est menée pour accentuer ce changement et donner aux habitants l'habitude de broyer ou a minima, d'utiliser du broyat pour le compostage et le jardinage. La difficulté réside essentiellement dans le changement de comportement : les usagers viennent essentiellement se débarrasser de leurs déchets verts qu'ils ont du mal à voir comme une ressource !

- Broyage des déchets verts municipaux :

Les services techniques ou services espaces verts des communes sont aussi une cible à sensibiliser : la commune de Lunel-Viel a su mettre en place le broyage de tous ces végétaux dès lors que l'acquisition d'un broyeur lui a été facilitée grâce au soutien d'une subvention ADEME pour la CCPL.

Une convention a été établie entre la mairie de Lunel Viel et la CCPL, le financement dudit broyeur est assumé par la commune.

La commune gère tous ces végétaux sur place : broyage puis utilisation en paillage ou pour les sites de compostage.

AXE 3 – Action sur les biodéchets et lutte contre le gaspillage alimentaire avec déploiement du compostage

Action 1 – sensibiliser les habitants et les acteurs de la restauration alimentaire au gaspillage alimentaire

- Lycée Victor Hugo :

Dans le cadre des actions de prévention et de réduction des déchets menées par la CCPL, l'équipe Prévention a passé une semaine au restaurant scolaire du lycée Victor Hugo de Lunel.

Cette opération s'est déroulée du 19 au 23 septembre, elle a permis d'accompagner les élèves non seulement dans le geste de tri mais aussi de les sensibiliser au gaspillage alimentaire.

Alors que les chiffres nationaux annoncent 120g/personne jetés chaque jour en restauration collective, le lycée est plutôt bon élève avec une moyenne de 70g/personne. Cette moyenne est constante depuis l'an passé.

Pourtant même s'il y a des déchets de repas « incompressibles » tels que les os, les arêtes de poisson, les restes de crustacés ou les croustes de fromage, il est encore possible de diminuer les déchets liés au gaspillage alimentaire !



Date	Aliments emballés jetés	Emballages recyclables en kg	Restes de repas en kg	Compostable en kg	Pain en kg	Effectifs réels	Gaspillage en g/per.
Lundi 19 septembre	1 yaourt (20g)	6	49	23	9	844	69
Mardi 20 septembre	6 fromages (20g)	4,3	42	17,4	4,6	818	57
Mercredi 21 septembre	1 portion de raisin	6	18,6	6	0,5	184	104
Jeudi 22 septembre	5 fromages	4,3	62,4	16,4	3,5	750	88
Vendredi 23 septembre	5 yaourts 2 bananes	6,6	35	20,6	4	690	57
Total		27,2	207	83,4	21,6	3286	70

Des axes de progression sont à creuser notamment au niveau du pain : trop de petits pains entiers sont jetés. Sur une semaine l'équivalent de 108 baguettes de pain ont été jetées. Une tentative pour limiter le gaspillage est en cours : couper les pains en deux, sachant qu'il est déjà bien placé sur la chaîne de service (i.e. en bout de service). Pour le reste des aliments, il faut continuer à demander aux élèves la portion souhaitée, surtout en féculents qui sont souvent servis en trop grande quantité.

Du 28 novembre au 2 décembre 2022, une 2° action de sensibilisation au gaspillage alimentaire a permis d'accompagner les élèves non seulement dans le geste de tri mais aussi de les sensibiliser au gaspillage du pain.

Un effort a été fait sur le pain, les morceaux sont coupés en deux, il y a plusieurs variétés...et il est en bout de chaîne ciblé d'informations claires demandant à ne pas le gaspiller. Bien que les axes de progression aient été observés et portent leur fruit, c'est la non-réflexion autour de ce produit emblématique du gaspillage alimentaire qui persiste dans le discours des convives. Lors de notre présence en table de tri, et devant l'urne à pain, trop de réponses encore considérant le pain comme un non-aliment du gaspillage alimentaire.

On observe que demander le partage du pain entre élèves et le positionner en bout de chaîne favorise une relative prise de conscience, cependant ce sont encore l'équivalent de 69 baguettes qui ont été jetées !. Pour le reste des aliments, il faut continuer à demander la portion souhaitée, surtout en féculents qui sont souvent servis en trop grande quantité.

Date	Aliments emballés ou fruits non consommés	TRI	Restes de repas	Compostable (épluchure de fruits et serviettes en papier)	Pain	Effectifs réels	Gaspillage en g/per.
Lundi 28/11/22	6	6,1	30,14	14,14	3,1	728	46
Mardi 29/11/22	4	3,2	43	14	2,6	798	57
Mercredi 30/11/2022	0	1,7	9,3	2,8	1,2	169	62
Jeudi 1/12 2022	4	5,2	43,26	10,88	3,44	665	70
Vendredi 2/12/2022	5	6,2	30,184	7,3	3,36	662	51
Total	19	22,4	155,884	49,12	13,7	3022	56

- Lycée Louis Feuillade :

En amont de l'intervention sur le gaspillage alimentaire, une rencontre avec les agents techniques a eu lieu le 2 février 2022 : au cours de cette rencontre un point sur les consignes de tri ainsi qu'un temps d'échange sur les pratiques et les difficultés rencontrées ont été abordées ; l'ensemble des équipes techniques et de restauration s'est montré volontaire et impliqué pour collaborer.

Le 10 mars, rencontre avec les éco délégués : une présentation des actions notamment de pesée des restes alimentaires ainsi qu'un échange sur l'engagement pour l'environnement s'est établi ; les éco délégués ont demandé qu'une animation « ludique » soit proposée lors des semaines de pesées à la cantine.

Un planning de présence des éco délégués a été établi afin qu'ils soient acteurs de l'opération de sensibilisation au tri et au gaspillage alimentaire.

- Du 21 au 25 mars 2022, les élèves ont été accompagnés dans leurs gestes de tri en fin de repas et tout le long du temps cantine avec une sensibilisation au gaspillage alimentaire. Ce sont 115kg de nourriture qui ont été jetés soit une moyenne de **72g/personne**.

date	TRI	Restes de repas	Compostable	Pain	Effectifs réels	Gaspillage g/pers.
Lundi 21 mars	5,8	24	10,4	1	414	60
Mardi 22 mars	5	26,4	8,6	1,4	450	62
Mercredi 23 mars	1,2	6,2	1,6	1	102	71
Jeudi 24 mars	6,4	25,4	4	2,6	387	72
Vendredi 25 mars	5,6	33,4	6,8	1,2	346	100
Total	24	115,4	31,4	7,2	1699	72

Pour accompagner cette semaine de sensibilisation, un questionnaire a été envoyé via l'ENT (Espace Numérique de Travail) à tous les élèves et personnels de l'établissement.

Etabli en partenariat avec l'équipe de l'établissement, ce questionnaire tendait à évaluer aussi bien le ressenti des élèves sur les repas que leur avis sur le gaspillage alimentaire.

Malheureusement les élèves de section Pro en charge de l'analyse des résultats n'ont pas terminé ce travail : aucun bilan ne peut être fourni.

- Du 16 au 20 mai 2022, les élèves ont progressé dans leurs gestes de tri en fin de repas. Ce sont encore 115kg de nourriture qui ont été jetés soit une moyenne de **64g/personne**.

Date	TRI	Restes de repas	Compostable	Pain	Effectifs réels	Gaspillage g/pers.
Lundi 16 mai	8,4	38	9,8	3	500	82
Mardi 17 mai	4,2	15	4,6	2,8	465	38
Mercredi 18 mai	1,6	5,4	1,8	0,6	80	75
Jeudi 19 mai	4,2	26	6,8	2,4	495	57
Vendredi 20 mai	3,8	31,2	3	2	450	74
Total	22,2	115,6	26	10,8	1990	64

Le geste de tri est en cours d'acquisition, il nécessite des piqûres de rappel et surtout la présence d'un agent posté à la table de tri.

Les agents ont tendance à servir largement les élèves notamment lorsqu'il s'agit de frites ou de purée, or certains sont vite rassasiés...il vaudrait mieux encourager les élèves à venir se re-servir d'accompagnement voire à changer l'ustensile de service (une cuillère plus petite !!).

Le pain doit être déplacé sur la chaine de service car les élèves en prennent systématiquement lors de l'arrivée sans tenir compte du type de plat.

Voir également pour possibilité de proposer des ½ portions de pain (coupées à l'avance).

Ces 2 semaines de pesées nous permettent d'évaluer la quantité de déchets (6t/an) qui pourrait être compostée et de fait diminuer le coût de collecte des ordures ménagères pour l'établissement.



- Une nouvelle année scolaire démarre, du 3 au 7 octobre 2022, les élèves sont de nouveau sensibilisés au gaspillage alimentaire et aux bons gestes de tri.

L'arrivée de nouveaux effectifs fait « bondir » le gaspillage alimentaire !!

La quantité de pain jetée est astronomique : l'équivalent de 124 baguettes jetées en une semaine.

Date	TRI	Restes de repas	Compostable	Pain	Effectifs réels	Gaspillage g/pers.
Lundi 3 octobre 2022	6	23,4	10	4,8	558	51
Mardi 4 octobre 2022	5,4	64,4	12,6	6,6	565	126
Mercredi 5 octobre 2022	0	10,6	2,8	1,4	150	80
Jeudi 6 octobre 2022	5,4	53,2	12,8	5,8	525	112
Vendredi 7 octobre 2022	4,4	29,6	10	5,8	441	80
Total	21,2	181,2	48,2	24,4	2239	121

- Du 5 au 9 décembre 2022, les élèves ont été à nouveau accompagnés dans leurs gestes de tri en fin de repas et tout le long du temps cantine avec une nouvelle campagne de sensibilisation au gaspillage alimentaire. Ce rappel de fin de trimestre a permis de mettre en évidence le besoin de rappeler les bons gestes de tri aux élèves. Concernant le gaspillage alimentaire, le résultat pesé est de 120kg soit **64g/personne jetés ce qui est très honorable et démontre l'importance d'une action répétée sur le gaspillage alimentaire.**

Il est noté le chiffre concernant le pain soit 16.8 kg en une semaine l'équivalent de 84 baguettes contre l'équivalent de 124 baguettes jetées en octobre dernier. Les pains sont encore trop souvent entiers ou à peine entamés.

Date	TRI	Restes de repas	Compostable	Pain	Effectifs réels	Gaspillage g/pers.
Lundi 5 décembre 2022	5,8	27,8	10,4	4,2	520	62
Mardi 6 décembre 2022	10,6	13,4	12,2	5,4	497	38
Mercredi 7 décembre 2022	1,8	3,6	4,8	1	156	29
Jeudi 8 décembre 2022	2	35	12	4,2	492	80
Vendredi 9 décembre 2022	1,2	39,6	5,3	2	460	90
Total	21,4	119,4	44,7	16,8	2125	64

Le tri reste stable, les emballages représentent 21 kilos de déchets recyclables : une action sur la redistribution des produits encore emballés (fromage, compote...) pourrait permettre de réduire le gaspillage alimentaire.

La table de tri a été réorganisée : l'ordre des bacs est le suivant en 1°, les restes de repas non compostables, en 2° les restes compostables comme les épluchures de fruits, en 3° les emballages qui se trient. Elle est ouverte ainsi pour les 5 services de la semaine.

Quant au pain : il bouge encore de place, mais devrait rester en bout de chaîne définitivement !



Pistes à creuser : la présence des Eco-délégués et/ou d'un agent posté à la table de tri est à encourager ; une communication adaptée posée sur le plateau pourrait aussi faciliter le geste de tri.

- Ecole Gustave Courbet à Lunel Viel : cf. page 25

Action 2 – Favoriser le don alimentaire

En parallèle des campagnes de pesées initiées au lycée Victor Hugo, une convention a été signée entre l'établissement scolaire et une association de don alimentaire dans le but que cette dernière récupère les denrées restantes tous les vendredis après-midi.

Sur l'année scolaire 2022-2023, un étudiant en master 2 Droit de l'alimentation et de l'agroécologie a demandé de faire sa 2^e année de master en alternance au sein du service Prévention des déchets sur la thématique du don alimentaire.

Le travail qu'il doit mener sera présenté dans le bilan 2023, il traitera des freins réglementaires à la distribution des denrées emballées ou encore consommables des restaurants scolaires ou professionnels de l'alimentation.

Action 3 – Promouvoir les compostages



• Le compostage individuel :

Les composteurs individuels sont proposés aux habitants de foyers pavillonnaires des 14 communes depuis 1999.

Le taux d'équipement au 31/12/2022 est **de 49% des foyers pavillonnaires** sur l'ensemble du territoire ; les communes de Boisseron et Saussines affichent un taux d'équipement en composteurs individuels proche des 60%.

La distribution des composteurs individuels se fait à Lunel dans les locaux techniques des Fournels.

Les habitants qui ont fait une demande (via internet ou téléphone) sont invités à venir récupérer leur composteur lors d'une remise collective au cours de laquelle une formation leur est dispensée.

En 2022, 9 remises collectives ont été organisées soit 296 composteurs individuels distribués.

Commune	Boisseron	Lunel	Lunel Viel	Marsillargues	Saturargues	Saussines	St Christol
Tx d'équipement	59%	56%	37%	45%	54%	60%	34%
St Just	SNDP	St Sériès	Vérargues	Villetelle	Galargues	Campagne	Garrigues
44%	40%	57%	54%	51%	35%	22%	34%

Le lombricompostage est la solution proposée aux habitants qui ne disposent pas d'un espace extérieur enherbé dans lequel il pourrait mettre un composteur individuel.

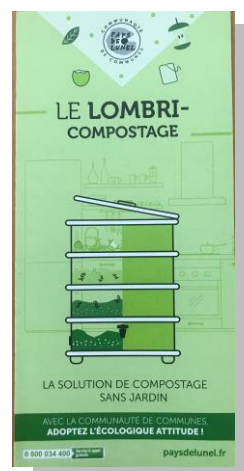
En 2022 : 23 lombricomposteurs individuels ont été installés dans les foyers du pays de Lunel.

Cette année les lombricomposteurs ont essentiellement été livrés à Lunel, Lunel Viel et St Christol.

Un dépliant et une vidéo ont été réalisés, pour accompagner les usagers dans la pratique du lombricompostage.

Un suivi annuel est fait par l'envoi d'un questionnaire par mail afin de s'assurer que les habitants compostent toujours et ne rencontrent pas de difficultés.

	Détail 2022	Total au 31/12/2022
Saint Christol	2	5
Lunel Viel	2	8
Lunel	19	125
Marsillargues		27
Saturargues		4
Villetelle		3
Garrigues		1
Galargues		1
Campagne		1
Boisseron		4
Saint Sériés		3
Saint Just		4
Vérargues		0
Saint Nazaire de P.		0
Saussines		0
	23	186



• **Le compostage collectif :**

Communes	Cœur de ville/village	Résidences collectives	Etablissements publics	Entreprises
Boisseron	1		2	
Lunel	1	11	9	10
Lunel-Viel	1	4	1	
Marsillargues	2	1		2
Saturargues	1		1	
Saussines	1	1	1	
Entre-Vignes St Christol	1			
St Just	1	3		
St Nazaire	1			
St Sériès	1	1	2	
Entre-Vignes Vérargues	1		1	1
Villetelle		1	1	
Galargues	1			
Campagne	1			
Garrigues	1			
TOTAL	15	22	18	13

Au 31 décembre 2022, ce sont **68 sites de compostage collectif** qui sont installés sur le territoire du pays de Lunel. Au vu des transferts de biodéchets mis en maturation, on peut évaluer à **16.6 tonnes** la quantité de biodéchets non incinérés grâce au compostage collectif.



Site de compostage à Vérargues

L'année 2022 a été marquée par l'installation de 2 sites majeurs de compostage partagé, l'un en cœur de ville à Lunel et l'autre en établissement scolaire à Lunel-Viel.

- **Un premier pavillon de compostage au parc Jean Hugo à Lunel**

C'est le premier équipement de cette envergure mis à la disposition des habitants du territoire. Ce projet ambitieux, réalisé en partenariat avec la Ville de Lunel, offre une solution aux personnes vivant en centre-ville de Lunel, où la configuration des logements ne permet pas d'installer un composteur. Il peut accueillir jusqu'à 12 tonnes par an. L'inauguration du site a lieu le 22 juin 2022.

Une campagne de sensibilisation et d'information a ensuite été menée auprès des habitants par le biais de : stands sur le marché de Lunel, flyers dans les boîtes aux lettres, publications dans le magazine Pays de Lunel Le Mag' et sur la page Facebook de la Communauté de Communes.

Grâce à la collaboration des services municipaux et intercommunaux, le site du parc Jean Hugo n'a connu aucun dysfonctionnement et les habitants du centre-ville l'utilisent régulièrement.

Un premier transfert vers le bac de maturation a été réalisé après les vacances de Noël représentant ainsi 400 kg de biodéchets non incinérés.



- **Un site à l'école Gustave Courbet de Lunel-Viel**

Du 11 au 15 avril 2022, une campagne de sensibilisation au gaspillage alimentaire a été menée dans l'établissement avec pour objectifs non seulement de réduire la quantité d'aliments jetés mais aussi d'extraire la part des biodéchets des ordures ménagères.

La pesée des restes alimentaires a permis d'évaluer la quantité d'aliments qui seront jetés au composteur ; ainsi ce sont 76.1 kg de nourriture jetés en 1 semaine (soit une moyenne de 97 grammes par élève).

La caractérisation des ordures ménagères a été menée en parallèle permettant une évaluation du contenu exact des bacs d'ordures ménagères. Ils comportaient plus de 2/3 de biodéchets.

La nécessité d'un site de compostage s'est donc confirmée.

L'installation du site de compostage composé de 3 composteurs de 1 000 litres, placés à proximité de la cuisine a été inauguré le 15 septembre 2022.

En deux mois, 400 kg de biodéchets ont été détournés de l'incinération pour être transformés en compost d'ici plusieurs mois et ainsi enrichir les espaces verts.



Inauguration du site de l'école Courbet à Lunel-Viel

- **Arrivée d'un guide-composteur supplémentaire :**

Le recrutement d'un agent supplémentaire pour renforcer le déploiement du compostage **a été rendu** possible grâce au contrat de projet subventionné par l'ADEME pour 3 ans.

Ainsi un nouveau guide-composteur est arrivé le 2 novembre 2022 permettant ainsi d'envisager un accroissement de l'offre de compostage sur le territoire.



Christophe MONTET- nouveau guide composteur de la CCPL

AXE 4 – Améliorer les performances de tri

Action 1 – Opérations commerces éco-exemplaires et établissements éco-exemplaires

Depuis 2019, un suivi des commerçants engagés dans l'opération Commerces éco-exemplaires (environ 120 commerces-avant la crise sanitaire) a été mis en place avec notamment un questionnaire et un accompagnement pour améliorer l'engagement éco-exemplaire des commerçants ...

En 2022, une nouvelle démarche a été initiée : un courrier rappelant l'obligation de tri des 5 flux a été envoyé à 181 commerces de bouche types restaurant-snack avec vente à emporter et boulangeries.

Seuls 17 d'entre eux ont contacté la CCPL en réaction à ce courrier.

Exemple : La boulangerie 1000 pains à Lunel, a bénéficié d'un suivi pour le tri des emballages lui permettant de baisser sa facture d'Ordures ménagères.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Liberté Équité Fraternité

TRI 5 FLUX DES DÉCHETS

Une obligation pour les professionnels

Depuis juillet 2016, les professionnels ont l'obligation de trier 5 types de déchets, papier/carton, métal, plastique, verre et bois, dans des poubelles dédiées. C'est le tri 5 flux des déchets.

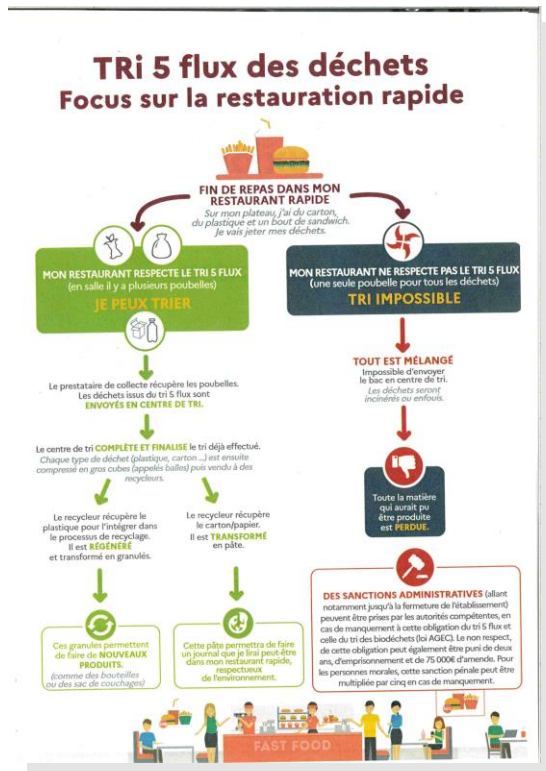
POURQUOI UN TRI 5 FLUX DES DÉCHETS ?
Depuis juillet 2016, les professionnels ont l'obligation de trier 5 types de déchets : papier/carton, métal, plastique, verre et bois dans des poubelles dédiées. C'est le tri 5 flux des déchets.

QUI EST CONCERNÉ ?
Entreprises, commerces, administrations, collectivités... Tous les professionnels – ouverts ou non au public – qui produisent des déchets sont concernés par l'obligation du tri 5 flux :
- si leurs déchets sont collectés par un prestataire privé ;
- si leurs déchets sont collectés par le service public des déchets et supérieurs à 1100 litres par semaine.
Les entreprises, commerces, administrations ou sites professionnels de plus de 20 personnes doivent également respecter l'obligation de tri 5 flux si la majorité de leurs déchets est composée de papiers de bureau (engins, papiers, publications de presse...).

COMMENT ÇA MARCHE ?
1. L'entreprise fait le point sur son volume de déchets et son coût de gestion (stockage, collecte, traitement des déchets). Cet état des lieux permet d'identifier les différents flux de tri et les prestataires les plus adaptés pour collecter les déchets.
2. L'entreprise choisit sa manière de trier. Elle peut :
- soit trier directement avec 5 bacs dédiés (papier/carton, métal, plastique, verre et bois) ;
- soit mettre l'ensemble de ces 5 types de déchets dans une seule et même benne à condition de les stocker séparément des autres déchets (déchets alimentaires par exemple). C'est ensuite le prestataire de collecte des déchets (privé ou public) qui est chargé d'amener ces poubelles dans un centre de tri.
3. Le prestataire qui collecte les poubelles fournit, annuellement, une attestation de collecte et de valorisation des 5 flux de déchets. Cette attestation permet de contrôler le devenir des déchets (traçabilité) et c'est une preuve du respect de l'obligation du tri 5 flux en cas de contrôle.

Et pour les autres déchets ?
Tout n'est pas 5 flux ! Chaque professionnel doit faire en sorte que l'ensemble des déchets qu'il produit (hors du tri 5 flux, les déchets électriques, alimentaires, etc.) soient correctement traités. À lui de mobiliser les prestataires ou les filières de tri qui sont en capacité de gérer chacun de ces déchets. Aux yeux de la loi, celui qui produit un déchet doit s'assurer de son traitement. Les déchets alimentaires sont des déchets qui peuvent se décomposer. Ils doivent faire l'objet d'un tri part comme tous les 5 flux. Ils peuvent être transformés en compost ou être valorisés dans des usines de méthanisation qui produisent de l'énergie.

* À noter qu'en application du Décret 2012-22, les établissements recevant du public sont réputés satisfaire le tri 5 flux des déchets du public lorsqu'ils mettent à disposition du public une collecte séparée des emballages en papier, carton, plastique, métal et bois, et des papiers graphiques.



BILAN de cette action : Peu de réponses, expliqué entre autres par un fichier obsolète.

Les retours obtenus ont permis d'affiner les explications, la sensibilisation au tri et à la TEOMI dont peu de professionnels semblent informés. Peu d'entre eux connaissent leur propre filière de recyclage. Aucun bac intermédiaire de tri n'est proposé dans les salles des points restauration par exemple. Par répercussions aucun tri n'est pratiqué dans les zones de préparations alors que l'essentiel des déchets est constitué de tri EMR.

La plupart des gérants ou propriétaires habitent le territoire du Pays de Lunel.

Les règles de tri identiques pour les foyers n'ont pas suivi jusqu'au magasin.

➤ Une réflexion sur l'angle pour atteindre les professionnels sera menée en 2023 en visant dans un premier temps les professionnels qui paient la redevance spéciale (dont certains sont de très gros producteurs de déchets).

Action 2 – Promouvoir le stop pub

Depuis la distribution toutes boîtes d'un adhésif Stop Pub (en 2019) aucune action spécifique n'a été menée. Les 21000 BAL du territoire ont donc reçu un autocollant avec le journal intercommunal ; mais le comptage réalisé en 2021, suite à cette distribution, montre une légère progression qui porte à 31.46% les foyers ayant un Stop Pub sur leur boîte aux lettres.

En 2022, aucune action spécifique n'a été menée mais le stop-pub continue d'être diffusé via les canaux habituels : accueil des Mairies (env.30 distribués), accueil de la CCPL (210 distribués) et demande via le site internet de la Communauté de Communes (une centaine de Stop Pub envoyés par La poste).

Action 3 – Favoriser la mise en place de manifestations éco-exemplaires



Cette année un nouveau dispositif de tri composé de poubelles légères a été testé Au piano sous les arbres : il a permis le tri des emballages, du verre, des biodéchets sur toute la zone occupée par le festival.

Cependant un deuxième tri a dû être opéré par les bénévoles car les festivaliers n'ont pas appliqué les consignes de tri du Pays de Lunel malgré une signalétique renforcée.

- **Les écocup et le kit des manifestations écoresponsables :**

Cette année ce sont 4700 écocup de 30cl et 6100 écocup de 17cl qui ont été prêtés aux associations du Pays de Lunel. Comme écrit pour dans la convention signée lors du prêt des écocup, tout gobelet manquant doit être remboursé à hauteur de 1€ pièce.

Les 1132 gobelets manquants ont été remboursés à la CCPL.

Par ailleurs, un accompagnement est proposé par l'équipe Prévention des déchets à chaque manifestation afin de mettre en place le tri voire de réduire ou d'éviter la production de déchets.

Sans l'engagement de bénévoles pour veiller au respect des consignes de tri, il est encore très difficile de faire respecter les consignes de tri lors des manifestations estivales.

AXE 5 – Développer la tarification incitative

Action 1 – La part incitative a été portée à 40 % en 2022.

AXE 6 – Suivre les indicateurs et objectifs du programme

Points forts	Difficultés rencontrées	Pistes pour 2023-2024
Bons résultats du don et réemploi en déchèterie Expérimentation du compostage à « grande » échelle positive Action sur le gaspillage alimentaire qui porte ses fruits Accompagnement et suivi des particuliers et professionnels quant à la mise en place ou amélioration du tri : l'aspect financier lié à la TEOMi et à la RS est un atout	L'extension des consignes de tri a donné « bonne conscience » aux consommateurs qui ont du mal à adopter un comportement de prévention du déchet Atteindre les bailleurs sociaux et les syndic. de copropriété Baisse constante des demandes de composteurs individuels : campagne de communication à réfléchir	Trouver de nouveaux lieux de rencontre des habitants pour les sensibiliser (autre que le marché de Lunel...) Contacteur les agences immobilières pour les informer de l'obligation de tri des biodéchets et l'installation possible de sites de compostage Agir sur le gaspillage alimentaire et déployer le compostage dans toutes les écoles du pays de Lunel